



Procès-verbal
Conseil d'établissement de l'école

École Bois-Franc-Aquarelle
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoy - CSSMB

Lieu :

☒ 2085, rue de Londres, Saint-Laurent (Québec) H4L 3A5 (édifice Bois-Franc)
☐ Rencontre virtuelle

Heure :

18 h 30

Séance :

☒ Ordinaire
☐ Extraordinaire

Date :

16 octobre 2025

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	Présent	Absent
Parents		
Chantale Rivest	☒	☐
Bertrand Robitaille-Grou	☒	☐
Jérôme-Émanuelle Roy	☒	☐
Claude-Ève Dubuc	☒	☐
Natasha McQuade	☒	☐
	☒	☐
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)		
Majdouline Choufa	☒	☐
Julie Cardinal	☒	☐
Dalal El-Hamod	☒	☐
Mariana Manolis	☒	☐
Jean-François Cuerrier	☐	☐
	☐	☐
	☒	
Membres de la communauté		
	☐	☐
	☐	☐

Direction de l'école : Maude Dumouchel Lefebvre
Direction adjointe : Annie Dubois

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à [heure] après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

Numéro de résolution : [à compléter]

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jérôme-Manuel Roy et appuyé par Dalal
Numéro de résolution : CE-25/26 - 001	IL EST RÉSOLU QUE ☐ L'ordre du jour proposé est adopté sans modifications. OU ☒ L'ordre du jour proposé est adopté avec les modifications suivantes : [à compléter].

4. Élection de l'exécutif

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 et le traitement de ses suivis

CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le 16 octobre 2025 et que le procès-verbal de celle-ci a été envoyé aux membres le .
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Bertrand et appuyé par Jérôme
Numéro de résolution : CE-25/26-002	IL EST RÉSOLU QUE ☐ Le procès-verbal est approuvé sans modifications et la lecture en est dispensée. OU ☒ Le procès-verbal est approuvé avec les modifications suivantes : [à compléter], et la lecture en est dispensée.

5. Questions du public

Pas de question
Deux personnes présentes

6. Points d'informations

6.1 Nouvelles de la direction

- 6.1.1 Projet Mtl scientifique
- 6.1.2 Conseil des élèves
- 6.1.3 Fête de la rentrée Activités parascolaires – Photo de classe – Projet construction sous-sol – don de sac à dos

6.2 SDG

7.1 Remplir le Forms pour les membres

La direction envoie le lien à tous les membres pour qu’ils le remplissent sur place.

7.2 Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Tous les membres du conseil d’établissement qui doit être faite en ligne. Le lien sera envoyé par courriel. Le tout s’adresse aux nouveaux membres.

7.3 Dénonciation du conflit d’intérêt

Le document pour la déclaration de conflit d’intérêt est distribué à tous. Les membres le remplissent sur place.

7.4 Choix du président et du vice-président

CONSIDÉRANT QUE	Chantal comme présidente Jérôme-Manuel Roy
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Natasha et appuyé par Claude-Ève Dubuc
Numéro de résolution : CE-25/26-003	IL EST RÉSOLU ☒ à l’unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

7.5 Choix du secrétaire

CONSIDÉRANT QUE	Annie Dubois assurera ce rôle.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Julie et appuyé par Dalal
Numéro de résolution : CE-25/26-004	IL EST RÉSOLU ☒ à l’unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

7.6 Nomination des représentants à la communauté

CONSIDÉRANT QUE	Personne n’est nommé, car il n’y a pas de personne présente.
EN CONSÉQUENCE	
Numéro de résolution : CE-25/26-005	IL EST RÉSOLU ☐ à l’unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

7.7 Fonction des membres substituts

Les membres substitués seront contactés lors de tous les envois. Ils ne peuvent pas voter à moins qu'ils remplacent un membre permanent.

7.8 Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil pour 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE

Le document a été transmis aux membres avant l'assemblée. Certains points sont soulevés lors de l'assemblée :

- Le nombre de jour à respecter pour l'envoi des documents demeurent ` 4 jours.
- 3.1 Fixer 5 rencontre par résolution à la place de mensuellement.

Calendrier proposé :

- Jeudi 4 décembre 2026 18 h 30 Trock stop
- Jeudi 5 février 2026 18 h 30 Édifice Bois-Franc
- Jeudi 26 mars 2026 18 h 30 Édifice Bois-Franc
- Jeudi 7 mai 2026 18 h 30 Édifice Bois-Franc
- Jeudi 4 juin 2026 18 h 30 Édifice Bois-Franc

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Chantal et appuyé par Jean-François Cuerrier.

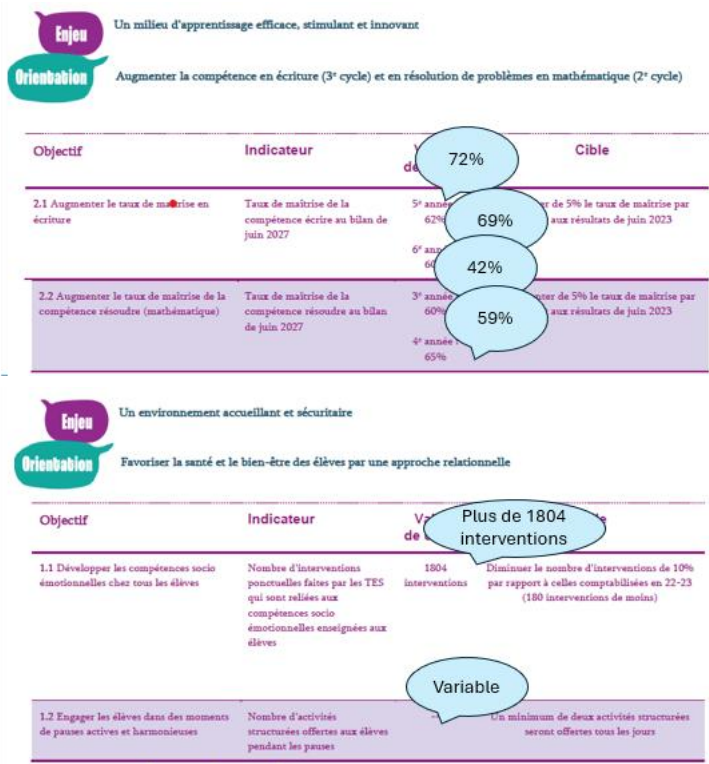
Numéro de résolution :

CE-25/26-006

IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

7.9 Présentation et suivi du projet éducatif

Le plan du projet éducatif a été fait il y a quatre ans à BFA.



7.10 Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil

CONSIDÉRANT QUE	Le budget du CÉ est de 375\$. Il sera attribué au conseil des élèves. Les élus élèves viendront présenter leurs projets au CÉ pour approbation
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Majdouline et appuyé par Natasha.
Numéro de résolution : CE-25/26-007	IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

7.11 Approbation des sorties dans le voisinage

CONSIDÉRANT QUE	En début d'année les parents ont signé le formulaire. Le territoire est tout ce qui se fait à pied à l'entour de l'école.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Dalal et appuyé par Jérôme.
Numéro de résolution : CE-25/26-008	IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

7.12 Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement

CONSIDÉRANT QUE	Le budget est très serré, nous sommes dans l'obligation de refuser certaines sorties. Deux sorties éducatives ont été approuvées par niveau. Le tableau des sorties a été déposé.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jean-François et appuyé par Jérôme-Emmanuel.
Numéro de résolution : CE-25/26-009	IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

7.13 Règles de fonctionnement du service de garde

CONSIDÉRANT QUE	Il n'y a pas eu de changement sauf pour un élève régulier qui a eu une augmentation de 0,20\$
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Dalal et appuyé par Natasha.
Numéro de résolution : CE-25/26-010	IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

8. Rapport de la personne déléguée au comité de parents (point d'information)

9. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé 20h30
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jean-François et appuyé par Natasha.

Numéro de résolution : [à compléter]

IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité
DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à [heure]

10. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence _____

Direction d'établissement _____